



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27</p> <p>Date de la convocation : Le 28 janvier 2025</p> <p>Publication site internet : Le 12 février 2025</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Virginie NAIRE ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.</p> <p>Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
---	--

Délibération n°06

Rapporteur : Mme Agnès CHEVALIER-GACHET

Objet : Convention de partenariat avec l'Institut d'Art Contemporain Villeurbanne/Rhône-Alpes dans le cadre du programme "Galeries nomades" 2025

L'Institut d'Art Contemporain (IAC) Villeurbanne/Rhône-Alpes propose à la Ville d'Ugine de participer au programme "Galeries nomades" 2025, dispositif biennal visant à soutenir la jeune création artistique régionale.

Pour cette édition 2025, l'IAC a choisi de rassembler deux partenaires de Savoie Mont-Blanc :

- La Ville d'Ugine, où Curiox, Centre d'art et de rencontres accueillera les expositions de Thibaud Duffet et Agathe Berthou.
- La Ville de Saint-Gervais-les-Bains, où la Maison Forte de Hautetour accueillera les expositions de Laurine Habert et Colin Riccobene.

Ces expositions se tiendront du 4 octobre au 13 décembre 2025, avec un vernissage le samedi 4 octobre 2025 dans le cadre d'un parcours inaugural commun aux quatre expositions Galeries Nomades 2025.

Ce partenariat implique pour la Ville d'Ugine :

- Une participation financière de 1 800 euros par artiste
- La mise à disposition des espaces d'exposition de Curiox
- La souscription d'une assurance clou-à-clou pour les œuvres
- L'hébergement des artistes pendant l'installation
- La mise à disposition du personnel qualifié nécessaire

Il convient de fixer par une convention les modalités financières et fonctionnelles du partenariat (une convention par artiste).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la commune

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Approuve la participation de la Ville d'Ugine au programme "Galleries nomades" 2025 de l'Institut d'art contemporain Villeurbanne/Rhône-Alpes.***
- ***Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat correspondantes et tous les documents afférents.***
- ***Approuve le versement d'une participation financière de 1 800 euros à l'Institut d'art contemporain par artiste.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250203-20250203_DE06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Publication : 12/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

